

DECISION
PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE
L'AGENT COMPTABLE

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 16 et 190 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université de Lorraine ;
- Vu** l'arrêté du 18 avril 2025 portant nomination de Monsieur Damien COURSDON en qualité d'agent comptable de l'Université de Lorraine

DECIDE

Article 1

Monsieur Kevin MOUMDJIAN, Responsable de la Sous-direction des recettes, est nommé mandataire de l'agent comptable, pour agir en son nom et sous sa responsabilité, afin de signer les actes suivants et tout document s'y rapportant, à l'exclusion des actes qui concernent personnellement le mandataire :

Activité financière et comptable de la Sous-direction :

- 1- Formulaires FICOBA (Fichier national des comptes bancaires et assimilés) et formulaires DDFIP 54 dans le cadre de la levée du secret professionnel
- 2- Saisies administratives à tiers détenteur (SATD)
- 3- Déclarations de créances auprès des mandataires judiciaires
- 4- Echéanciers de paiement accordés par l'agent comptable
- 5- Factures acquittées et bordereaux d'envoi
- 6- Appels à remboursement IRCANTEC
- 7- Courriers adressés aux clients et tiers extérieurs

Article 2

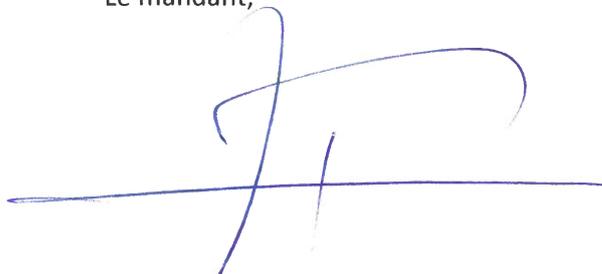
La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle prendra fin au plus tard, à la fin de l'affectation de l'agent comptable ou de celle du mandataire. Elle abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet.

Article 3

L'Agent comptable et la Présidente de l'Université sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 2 mai 2025,

Le mandant,



Damien COURSDON, Agent comptable

Le mandataire,

Kevin MOUMDJIAN, Responsable de la Sous-direction des recettes



Pour agrément,

La Présidente de l'Université de Lorraine,

La Présidente
de l'Université de Lorraine



Hélène BOULANGER